



Expulsion loyer impayés et expulsion

Par **pasdechance95**, le **25/05/2016** à **20:42**

Bonsoir, c'est désespérée que je m'adresse à vous il se trouve que j'ai un arriéré de loyer (3). Locataire auprès d'un bailleur depuis 20 ans chez le même, il se trouve que je travaille et rencontre des difficultés financières.

Elevant seule ma fille et n'ayant pas d'épargne, j'assume comme je peux mais force et d'admettre que c'est dur, taxe habitation qui ne cesse d'augmenter tous les ans, coût de la vie je précise que je ne part jamais en vacances ma fille non plus, je ne peux acheter une voiture ce qui me vaut un travail journalier pour travailler d'environ 3h50.

Je suis une personne raisonnable ma question est: je viens de recevoir un courrier envoi simple de mon bailleur qui me dit qu'il va faire la demande d'expulsion mon mes loyers.

Il se trouve que je suis sur le point de régulariser car j'ai reçu ma prime professionnelle.

Aussi est-ce que je peux espérer échapper à l'expulsion car à mon âge je vois pas comment faire et en quoi cette expulsion me sera bénéfique.

Vous remerciant par avance de vos réponses que je souhaite réconfortantes et optimistes.

Cordialement

pasdechance95

Par **janus2fr**, le **26/05/2016** à **07:55**

Bonjour,

Si vous régularisez vos arriérés, le juge ne décidera pas l'expulsion, ça c'est certain.

Mais le bailleur gardera le droit de ne pas reconduire votre bail à l'échéance pour motif légitime et sérieux.